



BEAUHARNOIS
VALLEYFIELD
HAUT-SAINT-LAURENT



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU GRAND ROUSSILLON



Centre local de développement
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY



MRC de
BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté



SADC



Sainte-Martine
Entre terres et rivières



SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
CAPITALE RÉGIONALE DU SAGUENAY

RECUEIL DES MESURES POUR ENTREPRISES Covid-19

FÉDÉRAL

AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES

**Plan
d'intervention
économique du
Canada pour
répondre à la
COVID-19**

Subventions salariales aux petites entreprises

Source :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#individual>

Foire aux questions :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html>

Afin de soutenir les entreprises qui subissent des pertes de revenus et d'aider à prévenir les mises à pied, le gouvernement propose d'accorder aux employeurs de petites entreprises admissibles une subvention salariale temporaire pour une période de trois mois.

La subvention sera égale à 10 % de la rémunération versée pendant cette période, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur.

Les entreprises pourront bénéficier immédiatement de cette mesure de soutien en réduisant leurs versements d'impôt sur le revenu retenu sur la rémunération de leurs employés.

Parmi les employeurs qui bénéficient de cette mesure figureront les sociétés admissibles à la déduction pour petites entreprises ainsi que les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance.

FÉDÉRAL	AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES	
<p>Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19</p>	<p>Soutien aux personnes qui ne peuvent pas travailler</p> <p>Source : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-particuliers.html#allocation_soins_urgence</p>	<p>Nouvelle allocation de soins d'urgence</p> <p>Le gouvernement du Canada a adopté l'instauration de l'Allocation de soins d'urgence, qui prévoit jusqu'à 900 \$ aux deux semaines, pour une période maximale de 15 semaines. Cette prestation à montant fixe serait administrée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et offrirait un soutien du revenu aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui sont mis en quarantaine en raison de la COVID-19 ou atteints de cette maladie, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi; • les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui prennent soin d'un membre de la famille atteint de la COVID-19, par exemple un parent âgé, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi; • les parents qui ont des enfants ayant besoin de soins ou de supervision à cause de la fermeture de leur école et qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu d'emploi, qu'ils aient droit ou non à l'assurance-emploi.
FÉDÉRAL	AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES	
<p>Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19</p>	<p>Programme de travail partagé</p> <p>Source : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/mesures-temporaires-secteur-forestier.html?utm_source=hs_email&utm_medium=email&utm_content=84838469&hsenc=p2ANqtz-8E2B3mhKtPp9Q80KrVz_9JqMbKsrrqhYpchzJfSWEET1dTHkBN3X3yMd93WgBHIVetaZCSjvI3_7KMNdU06i2L9eZlqw&hsmi=84838469</p>	<p>Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures spéciales temporaires de Travail partagé (TP) pour les employeurs qui sont touchés par le ralentissement des activités dû à la COVID-19. D'autres mesures sont toujours en place pour le secteur forestier et l'acier et de l'aluminium.</p> <p>Ces mesures prolongent la durée maximale des ententes de Travail partagé de 38 semaines, pour un total de 76 semaines. La période d'attente obligatoire a aussi été supprimée afin que les employeurs dont l'entente a récemment pris fin puissent immédiatement faire une demande de nouvelle entente, sans période d'attente entre les demandes et assouplir les exigences du plan de redressement pour la durée de l'entente de TP.</p>

Plan
d'intervention
économique du
Canada pour
répondre à la
COVID-19

Accès au crédit pour les entreprises

Source :
<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#individual>

Coordonnées :

Banque de développement du
Canada

Téléphone : 1-877-232-2269

Exportation et développement
Canada

Téléphone : 1-800-229-0575

***** Si vous n'êtes pas client de la BDC, vous devez parler AVANT à votre institution financière *****

Le Programme de crédit aux entreprises permettra à la Banque de développement du Canada (BDC) et à Exportation et développement Canada (EDC) d'offrir plus de 10 milliards de dollars de soutien supplémentaire ciblant en grande partie les petites et moyennes entreprises.

La BDC et EDC collaborent avec les prêteurs du secteur privé pour coordonner les solutions de financement aux entreprises individuelles, notamment dans des secteurs comme le transport aérien et le tourisme ainsi que le secteur pétrolier et gazier. Le crédit à court terme offert aux agriculteurs et au secteur agroalimentaire sera également augmenté par l'intermédiaire de Financement agricole Canada.

Le Bureau du surintendant des institutions financières a annoncé qu'il réduisait immédiatement la réserve de fonds propres pour stabilité intérieure d'un montant correspondant à 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Cette mesure permettra aux grandes banques canadiennes d'injecter 300 milliards de dollars de prêts supplémentaires dans l'économie.

La Banque du Canada a également adopté une série de mesures pour soutenir l'économie canadienne pendant cette période de stress économique, renforcer la résilience du système financier canadien et s'assurer que les institutions financières peuvent continuer à accorder des crédits aux ménages et aux entreprises.

Cette mesure comprend la réduction du taux d'intérêt à 0,75 % à titre de mesure proactive à la lumière des chocs négatifs sur l'économie canadienne à la suite de la pandémie de la COVID-19 et de la forte baisse récente des prix du pétrole

Plan
d'intervention
économique du
Canada pour
répondre à la
COVID-19

Communiqué
de presse

Soutien aux travailleurs et entreprises

Source :

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs>

- Autoriser toutes les entreprises à reporter après le 31 août 2020 le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu exigible entre aujourd'hui et septembre 2020. Cette mesure de soutien s'appliquera aux soldes d'impôt dus ainsi qu'aux acomptes provisionnels, en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il n'y aura aucun intérêt ni aucune pénalité sur ces montants pendant cette période. Grâce à cette mesure, les entreprises auront plus d'argent à leur disposition pendant cette période.
- Augmenter le crédit à la disposition des petites, moyennes et grandes entreprises canadiennes. Comme ce fut annoncé le 13 mars, le nouveau Programme de crédit aux entreprises fournira, par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et Développement Canada, plus de 10 milliards de dollars en soutien additionnel aux entreprises qui ont besoin de liquidités. Le gouvernement est également prêt à injecter plus de capitaux par l'entremise de ces sociétés financières d'État.
- Élargir encore davantage la capacité d'Exportation et Développement Canada d'offrir du soutien aux entreprises du pays.
- Assouplir les limites associées au Compte du Canada pour permettre au gouvernement d'offrir du soutien additionnel aux entreprises canadiennes lorsque cette mesure est dans l'intérêt national, et ce, en réponse à ces circonstances exceptionnelles.
- Augmenter le crédit à la disposition des agriculteurs et du secteur agroalimentaire par l'intermédiaire de Financement agricole Canada.

Investissement
Québec

Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

Source :

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

Communiqué :

https://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/actualites/actualites/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=24497&cHash=547f01ef12a92f6df43fbe005a393daf

Pour les entreprises dont les liquidités sont affectées par les répercussions de la COVID-19. Ce nouveau **financement d'urgence** vise à soutenir de manière exceptionnelle et circonstancielle les entreprises qui subissent les répercussions de la COVID-19.

Ce financement s'adresse aux entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale qui mènent des activités commerciales. Les entreprises visées sont celles qui se trouvent dans une situation précaire et en difficulté temporaire en raison de la COVID-19.

L'entreprise doit démontrer que ses problèmes de liquidité sont temporaires et que son manque de liquidités est causé par :

- un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (bien ou service);
- une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (bien ou service) ou des marchandises.

Tous les secteurs d'activités sont admissibles à l'exclusion des activités suivantes :

- la production ou la distribution d'armes;
- les jeux de hasard et d'argent, les sports de combat, les bars, les courses ou autres activités similaires;
- la production, la vente et les services liés à la consommation de tabac ou de drogues à l'exception des projets visant les produits de grade pharmaceutique homologués par Santé Canada avec DIN, ou leurs ingrédients, et les projets de R et D avec une licence de Santé Canada;
- toute activité dont l'objet principal est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés (religion, politique, défense de droits, etc.);
- toute autre activité qui serait de nature à porter atteinte à la moralité.

Caractéristiques du financement

- Le financement sous la forme d'une garantie de prêt est privilégié en tout temps. Le financement peut aussi prendre la forme d'un prêt d'Investissement Québec.
- Investissement Québec vise à travailler en étroite collaboration avec les institutions financières et les instances fédérales dans une optique de partage de risque.
- Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$.
- Le refinancement est exclu.
- La mesure permet de soutenir le fonds de roulement.

<p>PROVINCIAL</p>	<p>AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES</p>	
<p>Revenu Québec Entreprise</p> <p>TPS et TVQ Site web : https://www.revenu.quebec.ca/fr/entreprises/</p>	<p>Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)</p> <p>Source : https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs/</p>	<p>Le programme est destiné à offrir une aide financière pour répondre aux besoins des travailleurs qui, en raison d'un isolement pour contrer la propagation du virus COVID-19, ne peuvent gagner en totalité leur revenu de travail et qui ne sont pas admissibles à un autre programme d'aide financière.</p> <p>Important Avant de faire une demande d'aide financière, vous devez vous assurer que vous n'êtes pas admissible à une indemnité de votre employeur ni à une assurance privée, et que vous n'êtes pas couvert par les programmes gouvernementaux, l'assurance-emploi au gouvernement fédéral.</p>
<p>PROVINCIAL</p>	<p>AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES</p>	
<p>Emploi-Québec</p>	<p>Mesure Soutien au travailleur autonome</p> <p>Source : http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=291</p>	<p>La mesure Soutien au travail autonome vise à fournir au participant un soutien technique et financier afin de lui permettre d'atteindre l'autonomie sur le marché du travail en démarrant son entreprise ou en devenant travailleur autonome.</p> <p>Le centre local d'emploi (CLE) est responsable de la mise en œuvre de la mesure. En vertu d'une entente négociée, le centre local de développement (CLD) ou un organisme coordonnateur assure les services techniques d'encadrement et de suivi des personnes participantes.</p> <p>Personne qui n'a pas accès à un régime public de soutien du revenu comme l'assurance-emploi ou l'aide financière de dernier recours. Les participants à cette mesure peuvent recevoir un soutien technique et un soutien financier.</p> <p>Le soutien technique peut inclure des conseils sur des sujets comme l'élaboration du plan d'affaires, la comptabilité, le marketing et l'utilisation de l'informatique. Il peut également inclure l'assistance-conseil ou des formations d'appoint.</p> <p>Cette aide est offerte aux prestataires du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale, ainsi qu'aux participants de l'assurance-emploi. Elle consiste en une allocation d'aide à l'emploi équivalant au taux du salaire minimum en vigueur sur une base de 35 heures par semaine. Il s'agit d'une subvention et non d'un prêt. De plus, l'allocation est établie en tenant compte, s'il y a lieu, des prestations de l'assurance-emploi et des autres revenus (à l'exception des revenus liés au travail autonome).</p>

FÉDÉRAL	AIDE PROMOTION DES BIENS ET SERVICES	
<p>Agence de Revenu du Canada</p>	<p>Souplesse pour les entreprises qui produisent des déclarations de revenus</p> <p>Source : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#individual</p> <p>Recouvrement / entente : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/covid-19-recouvrements-verification-appel.html</p>	<p>L'ARC permettra à toutes les entreprises de reporter jusqu'au-delà du 31 août 2020 le paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles à compter d'aujourd'hui et avant le mois d'août 2020.</p> <p>Cet allègement s'appliquerait au solde d'impôt à payer, ainsi qu'aux acomptes provisionnels, en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'appliquera à ces montants durant cette période.</p> <p>L'ARC ne communiquera avec aucune petite ou moyenne entreprise pour entamer des vérifications post-cotisations de la TPS/TVH ou de l'impôt sur le revenu au cours des quatre prochaines semaines. Pour la majorité des entreprises, l'ARC suspendra temporairement l'interaction de vérification entre les contribuables et les représentants.</p> <p>Le service des agents de liaison offre de l'aide aux propriétaires de petites entreprises afin de s'assurer qu'ils puissent bien comprendre leurs obligations fiscales. Traditionnellement offert en personne, ce service est maintenant offert par téléphone et adaptera les renseignements en ces temps difficiles en s'assurant que les petites entreprises sont au courant de tout changement, par exemple, ceux apportés aux dates d'échéance de production et de paiement des déclarations de revenus, les mesures proactives d'allègement.</p>
PROVINCIAL	AIDE PROMOTION DES BIENS ET SERVICES	
<p>Revenu Québec</p>	<p>Assouplissement des règles relatives au crédit d'impôt pour investissement</p> <p>Source : https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles-fiscales/details/167244/2020-02-28</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux mesures visant à bonifier temporairement le crédit d'impôt pour investissement.

PROVINCIAL	AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES ENTREPRISES	
	<p>CLD Beauharnois- Salaberry</p> <p>Source : https://www.cld-beauharnois-salaberry.org/covid-19-le-cld-soutient-les-entreprises-de-la-region/</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Courriel : info@cldbhs.ca</p> <p>Site web : https://www.cld-beauharnois-salaberry.org/</p> <p>Page Facebook</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moratoire de capital et d'intérêts de 3 mois aux entreprises financées.
FÉDÉRAL	AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES ENTREPRISES	
	<p>SADC du Suroît- Sud</p> <p>Source : https://www.sadc-suroitsud.org/fr/nouvelles/communique-la-sadc-du-suroit-sud-offre-des-mesures-dallegement-covid-19</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Courriel : info@sadc-suroitsud.org</p> <p>Site web : http://www.sadc-suroitsud.org</p> <p>Page Facebook</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moratoire de capital de 3 mois aux entreprises financées. (ajout de moratoire d'intérêt à confirmer)

LOCAL ET RÉGIONAL	CELLULE DE GESTION DE SITUATION	
	<p data-bbox="326 184 711 384">GROUPE FACEBOOK ACHAT LOCAL VALLEYFIELD-BEAUHARNOIS</p> <p data-bbox="306 447 727 527">Groupe Facebook : https://www.facebook.com/groups/achatlocalvalleyfieldbeauharnois</p>	<p data-bbox="755 170 1549 296">Ce groupe Facebook a été créé par le bureau du député de Beauharnois, M. Claude Reid, afin d'aider les commerçants à faire la promotion de leurs produits/services pendant la crise sanitaire du COVID-19.</p> <p data-bbox="755 333 1528 401">Les marchands sont invités à publier leurs différentes offres aux citoyens de Valleyfield-Beauharnois.</p>
LOCAL ET RÉGIONAL	CELLULE DE GESTION DE SITUATION	
	<p data-bbox="315 722 719 926">CELLULE DES ACTEURS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <p data-bbox="306 997 727 1085"><u>Chambre de commerce et d'industrie de Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent</u> Patrick Loiselle, président Téléphone : (450) 373-8789</p> <p data-bbox="306 1178 727 1331"><u>CLD et MRC de Beauharnois-Salaberry</u> Frédéric Perrier, coordonnateur au développement économique Téléphone : (450) 373-2214 p.133</p> <p data-bbox="306 1360 680 1451"><u>SADC Suroît-Sud</u> Érick Faubert, directeur général Téléphone : (450) 370-3332</p> <p data-bbox="306 1482 719 1572"><u>Ville de Beauharnois</u> Alain Gravel, directeur général Téléphone : (450) 429-3546 p.255</p> <p data-bbox="306 1621 711 1774"><u>Ville de Salaberry-de-Valleyfield</u> Maude Leduc, conseillère en développement Téléphone : (450) 370-4770 poste 4874</p>	<p data-bbox="755 701 1451 800">COVID-19 : Les acteurs du développement économique local et régional se mobilisent pour aider les entrepreneurs.</p> <p data-bbox="755 837 1549 1035">Une veille stratégique permettra d'informer les dirigeants d'entreprises de toutes les mesures gouvernementales mises en place pour soutenir les PME de la MRC. Une mise à jour hebdomadaire de ces mesures sera publiée sur les pages Facebook et site web des acteurs tous les mercredis matin à compter du 25 mars 2020.</p> <p data-bbox="755 1073 1539 1199">Chacune des organisations de la cellule a identifié une personne-ressource à joindre si une entreprise du territoire a besoin d'assistance ou souhaite obtenir du soutien additionnel.</p>

FÉDÉRAL	FOIRE AUX QUESTIONS	
<p>Fédération canadienne de l'entreprise indépendante FCEI</p>	<p>Centre d'aide aux PME et COVID-19</p> <p>Source : https://www.cfib-fcei.ca/fr/covid-19-centre-daide-aux-pme#govt</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Questions/Réponses Fédérales et Provinciales COVID-19 • Page mise à jour régulièrement • Consultez les réponses aux questions les plus fréquentes des propriétaires de PME et voyez les plus récentes mesures d'aide gouvernementale.
FÉDÉRAL	FOIRE AUX QUESTIONS	
<p>La Chambre de commerce du Canada</p>	<p>COVID-19 : Résilience des entreprises</p> <p>Source : http://www.chamber.ca/fr/ressources/preparation-a-une-pandemie/</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Guide de préparation à une pandémie pour les entreprises • Une FAQ basée sur les questions reçues des membres • Répertoire des programmes et ressources du gouvernement pour les entreprises • Webinaires et trousse d'outils
AUTRES	OUTIL NUMÉRIQUE	
<p>Gouvernement du Canada Entreprises</p>	<p>Application pour mobile à télécharger</p> <p>https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_07670.html</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lien de téléchargement pour rester informé des dernières mises à jour du Covid-19 et autres :

AUTRES	OUTIL NUMÉRIQUE	
	<p data-bbox="305 178 714 275">UNION DES CONSOMMATEURS</p> <p data-bbox="305 331 727 415">Site web : https://uniondesconsommateurs.ca/covid/</p>	<p data-bbox="753 174 1445 228">COVID-19 : Inventaire des mesures d'aide annoncées par les gouvernements et les entreprises</p> <p data-bbox="753 273 1560 462">Avec la pandémie en cours, le quotidien de plusieurs est affecté jusque dans la capacité à honorer les engagements financiers habituels. Depuis le 12 mars 2020, les gouvernements ont mis en place de nombreuses mesures pour aider les ménages à boucler leurs fins de mois malgré les pertes de revenus et d'emplois qui s'enchaînent. Certaines entreprises de services, de même que les institutions financières, ont aussi adopté des mesures à l'intention de leurs clients.</p> <p data-bbox="753 506 1560 585">Le présent outil a pour but d'aider à identifier rapidement les différentes mesures disponibles. Nous suivrons l'actualité pour mettre cette page à jour aussi régulièrement que possible.</p>
		<p data-bbox="901 697 1560 768">Document préparé par la SADC du Suroît-Sud Dernière mise à jour : 24 mars 2020 à 11h40</p>